

COMMUNE

DE



GRANDFONTAINE

(Jura)

**Assemblée communale ordinaire  
Mardi 25 juin 2024 à 20h00 heures  
Halle de gymnastique de Grandfontaine**

**Ordre du jour**

1. Nomination de deux scrutateurs.
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 13 février 2024.
3. Prendre connaissance et voter le nouveau règlement relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité de la commune mixte de Grandfontaine.
4. Prendre connaissance et approuver les comptes 2023, voter les dépassements budgétaires.
5. Divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée peut être consulté au secrétariat communal ou sur le site internet communal [www.grandfontaine.ch](http://www.grandfontaine.ch). Les demandes de compléments ou de modifications sont à adresser, par écrit, au secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Le règlement mentionné sous chiffre 3 est déposé publiquement au secrétariat communal durant les délais légaux de 20 jours avant et 20 jours après l'Assemblée communale. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées et par écrit, au secrétariat communal.

Grandfontaine, le 27 mai 2024

Au nom du Conseil communal